

## **Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital**

### **Caisses non membres d'une fédération, sociétés de fiducie et sociétés d'épargne**

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que le projet de mise à jour de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux caisses non membres d'une fédération, aux sociétés de fiducie et sociétés d'épargne qui sont régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* administrées par l'Autorité.

Les institutions financières et les personnes intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 4 novembre 2011. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

### **Soumission des commentaires**

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

François Dufour  
Direction des normes et de l'assurance-dépôts  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4673  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
Courrier électronique: [francois.dufour@lautorite.qc.ca](mailto:francois.dufour@lautorite.qc.ca)

**Le 14 octobre 2011**